



PRÉFET DU CALVADOS

Direction départementale des
territoires et de la mer
du Calvados

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENTRETIEN REGULIER DES COURS D'EAU

Rapport motivant la décision suite à la participation du public

Le présent projet arrêté a pour objectif de définir les usages locaux relatifs à l'entretien régulier des cours d'eau dans le département du Calvados, en application de l'article L.215-15-1 du code de l'environnement.

Il encadre les travaux d'entretien régulier des cours d'eau que doivent réaliser les propriétaires riverains et met à la charge des maires son application, à travers des arrêtés municipaux qui en découlent.

La loi du 27 décembre 2012 impose désormais que les décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, en l'absence de procédures particulières, fassent l'objet d'une procédure de participation du public. Aussi, conformément à l'article L.120-1 du code de l'environnement, ce projet d'arrêté préfectoral et son annexe cartographique, ont été mis à disposition du public par voie électronique sur le portail des services de l'État dans le Calvados. Ces documents, accompagnés d'une note explicative publiée en ligne, ont ainsi été rendus consultables sur le site www.calvados.gouv.fr pendant une période supérieure à vingt et un jour, à savoir du lundi 3 juin 2013 inclus au lundi 24 juin 2013 inclus.

Le public n'a formulé aucune observation lors de cette consultation.

Fait à Caen, le 28 JUN 2013

Pour le préfet de la région, le secrétaire général,

Jean-Bernard BOBIN

Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral d'entretien régulier des cours d'eau

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L.120-1 du code de l'environnement, cette consultation du public par voie électronique est intervenue du **3 juin 2013 inclus au 24 juin 2013 inclus** sur le portail des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr

Il n'y a eu aucune observation.

PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Sans objet.

28 JUIN 2013

Pour le préfet de l'éducation,
le secrétaire général,

Jean-Bernard BOBIN

DDTM du Calvados
10, boulevard général Vanier – CS 75 224 – 14052 Caen cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h30
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>